

Décision

Générale

colonial

Décision n° 704 CONCERNANT LES SERVICES D'ETAT

n° 704

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

21 mai 1962

Numéro JO

n° 5 du 31/05/1962

Date du numéro

31 mai 1962

TEXTE INTÉGRAL

M. Andreucei Jean Dominique, attaché de la FOM (3e classe, 3e échelon) est nommé cumulativement avec ses anciennes fonctions concernant les affaires contentieuses, Président du Tribunal du 1er degré de Djibouti pour les affaires concernant l'état civil des personnes. La décision n° 292 du 11 mars 1961 est abrogée uniquement en ce qui concerne l'

[article 1er](#)